



LE NAUTILE VAL DE SEINE PLONGEE



Protocole Covid Séance d'entraînement piscine

Septembre 2021

Horaire des séances : Les Lundis de 20h à 22h

Horaire d'accès à la piscine : de 20h à 20h15 (Présence de la personne habilitée à scanner le pass sanitaire)

Référent COVID de l'association : Le Président - Gilles Porteret

Tél : 06 70 01 34 33

Courriel : presidentdunautile@lenautile.ovh

Règles en dehors de l'établissement :

- Assurer un rappel des mesures barrières aux adhérents avant de pénétrer dans le hall
- Les adhérents devront présenter un « pass sanitaire » en cours de validité pour accéder à la piscine. Il sera scanné par une des personnes en annexe 1 de ce protocole.
- Les adhérents présentant des symptômes grippaux, respiratoires ou digestifs se verront interdire l'accès à l'équipement.
- Le référent « COVID » informera la collectivité en cas de confirmation d'un cas de « COVID » dans l'association.

Règles dans l'établissement :

- Les adhérents doivent réaliser un nettoyage des mains en entrant dans le bâtiment via leur gel hydro alcoolique personnel.
- Le port du masque est obligatoire de l'entrée de la piscine aux vestiaires individuels et du vestiaire à la sortie.
- Les adhérents devront dès leur entrée dans l'établissement respecter les règles de distanciation physique de 2m.
- Pas d'utilisation des vestiaires collectifs, vestiaire individuel seulement.
- Utilisation des casiers avec un sur-sac (sac poubelle ou de course spécialement dédié à cette utilisation) ou désinfection du casier avec des lingettes prévues à cet effet.
- Toutes les affaires personnelles y compris les serviettes doivent être mises dans un casier. Pas d'effets personnels au bord du bassin hormis le PMT (**RIEN** sur le bord du bassin)
- Au niveau des douches une distanciation physique entre les utilisateurs doit être observée en utilisant une douche sur deux.
- Douche avant l'entrée dans l'eau.
- Douche à la sortie.

Séance :

- Assurer une désinfection du matériel des adhérents (chaussons /souris/palmes, masques et tubas) en sortie du vestiaire et en fin de séance dans des bacs prévus à cette effet par l'association.
- Limitation à 10 adhérents par ligne d'eau
- L'accès au local matériel est interdit en dehors des membres du comité directeur.

Inscription saison 2021-2022 :

- Pas d'inscription dans le hall de l'établissement.
- Réunion d'informations avant les séances à l'extérieur devant le hall d'entrée de la piscine.
- Le dossier d'inscription sera transmis par mail au secrétariat (Babeth, Xavier) sous forme de documents scannés (voir doc sur le forum du site internet).
- La cotisation pour la saison 2021-2022 sera effectuée par virement au trésorier
- Les adhérents auront jusqu'à fin septembre pour régulariser leurs inscriptions, leurs cotisations et présenter un certificat médical pour la pratique de la plongée.

Nota :

- Chaque séance la feuille de présence sera emmargée par les adhérents.
- Un registre est tenu par le référent COVID, indiquant les jours, les horaires et le nom du représentant associatif qui a effectué le contrôle à chaque séance.
- Ce protocole sera communiqué à tous les adhérents via le site internet « LENAUTILE.ovh »

Le Président du club « Le Nautile Val de Seine Plongée »
Gilles Porteret



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Porteret'.

Annexe 1 :

Liste des personnes habilité à scanner le « pass sanitaire »

Nom	Prénom	Fonction au sein du Club
PORTERET	Gilles	Comite Directeur
TASSO	Murielle	Comite Directeur
DUBUISSON	Patricia	Comite Directeur
KERVELLA	Babeth	Comite Directeur
VALETTE	Jean Paul	Comité Directeur / Moniteur
PERES	Gilles	Moniteur
DUNYACH	Jean Marc	Moniteur
LAPRADE	Pierre	Moniteur
KERVELLA	Yann	Moniteur

Annexe 2 :

Feuille de Présence (voir document joint)

Annexe 3 :

Synoptique - Rappel des règles d'accès à la piscine (voir document joint)